



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit  
Marque commerciale Bloomco Double Duty
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Utilisations identifiées pertinentes Vehicle polishing compound
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité  
Bloomco, Division of Double B  
Automotive Warehousing Inc.  
5035 North Service Road, #B1  
Burlington, Ontario, Canada L7L 5V2  
  
Téléphone: (905) 332-8070,  
1-(800) 667-9168  
Site web: Bloomco.ca  
e-mail (personne compétente) info@bloomco.ca
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence  
Service d'information d'urgence CANUTEC 613-996-6666 OU \*666 pour téléphones portables

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange  
Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention attention d'avertissement
- Pictogrammes

GHS07





## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

### - Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### - Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

### 3.2 Mélanges

#### Description du mélange

Composants dangereux selon SGH				
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
distillats légers (pétrole), hydrotraités	No CAS 64742-47-8	12 – < 20	Flam. Liq. 4 / H227 Asp. Tox. 1 / H304	
Kaolin, calcined	No CAS 92704-41-1	3 – < 12	Acute Tox. 4 / H332	
Alcohols, C9-11 ethoxylated	No CAS 68439-46-3	1 – < 3	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 4 / H312 Eye Dam. 1 / H318	
Benzaldehyde	No CAS 100-52-7	0.1 – < 1	Flam. Liq. 4 / H227 Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 3 / H331 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H335	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16. Exact percentage of ingredients is withheld as a trade secret.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO<sub>x</sub>), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

#### Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

### Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

Gel

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pay s	Nom de l'agent	No CAS	Identificateu r	VME [ppm ]	VM E [mg/ m³]	VLC T [ppm]	VLC T [mg/ m³]	VP [ppm ]	VP [mg / m³]	Mentio n	Sourc e
CA	benzaldéhyde	100-52-7	OEL (ON)			4	17				Règlement 833
CA	aluminium, composés insolubles	1344-281	OEL (BC)		1					r	"BC Regulation "
CA	oxyde d'aluminium	1344-281	PEV/ VEA		10					Al, noAs b_les s1Sil	Regulation OHS
CA	Aluminum oxide (Alumina)	1344-281	OEL (AB)		10						OHS Code
CA	Glycerin	56-81-5	OEL (AB)		10					mist	OHS Code



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

CA	glycérine	56-81-5	OEL (BC)		10					i, mist	"BC Regulation "
CA	glycérine	56-81-5	PEV/ VEA		10					mist	Regulation OHS
CA	glycérine	56-81-5	OEL (BC)		3					r, mist	"BC Regulation "

### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	Mention	Source
CA	Jet fuels	6474247-8	OEL (BC)		200					HyCarb, i, vap	"BC Regulation"

Mention

Al exprimé en Al (aluminium)

HyCarb exprimé en hydrocarbure i fraction inhalable

mist comme brouillards

noAsb\_less1 ne contient pas d'amiante, et moins de 1% de silice cristalline Sil

r fraction alvéolaire vap comme

vapeurs

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

### DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Kaolin, calcined	92704-41-1	DNEL	3 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Kaolin, calcined	92704-41-1	DNEL	3 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Alcohols, C9-11 ethoxylated	68439-46-3	DNEL	2,080 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Alcohols, C9-11 ethoxylated	68439-46-3	DNEL	294 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Benzaldehyde	100-52-7	DNEL	9.8 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

Benzaldehyde	100-52-7	DNEL	9.8 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Benzaldehyde	100-52-7	DNEL	1.14 mg/kg de p.c./jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Kaolin, calcined	92704-41-1	PNEC	4.1 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Kaolin, calcined	92704-41-1	PNEC	0.41 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Kaolin, calcined	92704-41-1	PNEC	1,400 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Kaolin, calcined	92704-41-1	PNEC	25 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Alcohols, C9-11 ethoxylated	68439-46-3	PNEC	0.1038 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Alcohols, C9-11 ethoxylated	68439-46-3	PNEC	0.1038 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Alcohols, C9-11 ethoxylated	68439-46-3	PNEC	1.4 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Alcohols, C9-11 ethoxylated	68439-46-3	PNEC	13.7 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
Alcohols, C9-11 ethoxylated	68439-46-3	PNEC	13.7 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
Alcohols, C9-11 ethoxylated	68439-46-3	PNEC	1 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Alcohols, C9-11 ethoxylated	68439-46-3	PNEC	0.014 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Benzaldehyde	100-52-7	PNEC	0.002 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Benzaldehyde	100-52-7	PNEC	0 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

Benzaldehyde	100-52-7	PNEC	7.59 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Benzaldehyde	100-52-7	PNEC	0.022 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Benzaldehyde	100-52-7	PNEC	0.002 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Benzaldehyde	100-52-7	PNEC	0.003 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

#### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

##### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

##### Protection de la peau

###### - Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

###### - Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	liquide (visqueuse)
Couleur	vert claire
Odeur	fruité

#### Autres paramètres de sécurité



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

(valeur de) pH	7 – 8
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	>100 °C à 101.3 kPa >212 °F à 1 atm
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

### Limites d'explosivité

- Limite inférieure d'explosivité (LIE)	0.6 % vol
- Limite supérieure d'explosivité (LSE)	19 % vol
Pression de vapeur	31.69 hPa à 25 °C
Densité	0.4031 g/ml
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Densité relative	1.23 (eau = 1)
Solubilité(s)	non déterminé

### Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
---------------------------	--

Température d'auto-inflammabilité	215 °C
-----------------------------------	--------

### Viscosité

- Viscosité cinématique	5,000 cSt à 25 °C
Propriétés explosives	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)
Propriétés comburantes	aucune



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

9.2

### Autres informations

Classe de température (États-Unis selon NEC 500)	T3 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 200°C)
--	---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 Matières incompatibles

Combustibles

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### Classification selon SGH

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Kaolin, calciné	92704-41-1	inhalation: poussières/brouillard	2,07 mg/4h
Alcohols, C9-11 ethoxylated	68439-46-3	oral	1,200 mg/kg
Alcohols, C9-11 ethoxylated	68439-46-3	cutané	2,000 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

Benzaldehyde	100-52-7	oral	1,430 mg/kg
Benzaldehyde	100-52-7	inhalation: vapeur	5 mg/l/4h

### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

### Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

### Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Alcohols, C9-11 ethoxylated	68439-46-3	LC50	7 mg/l	poisson	96 h
Alcohols, C9-11 ethoxylated	68439-46-3	EC50	2.5 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Benzaldehyde	100-52-7	LC50	12.4 mg/l	poisson	96 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

- 12.4 Mobilité dans le sol  
Des données ne sont pas disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Des données ne sont pas disponibles.
- 12.6 Autres effets néfastes  
Potentiel de perturbation du système endocrinien  
Aucun des composants n'est énuméré.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées  
Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Traitement des déchets des conteneurs/emballages  
Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.
- Remarques  
Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |   |   |
|------|---|---|
| 14.1 | Numéro ONU  | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU  | pas attribué  |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport   | pas attribué  |
| 14.4 | Groupe d'emballage  | pas attribué  |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement  | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur<br>Il n'y a aucune information additionnelle.   |   |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC<br>Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu. |   |

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)  
pas attribué

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)  
Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

Non soumis à l'OACI-IATA.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

15.1.5 Toxic Substance Control Act (TSCA) tous les composants sont énumérés  
0.1

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III )

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

15.1.5 New Jersey Worker and Community Right to Know Act  
0.5

Right to Know Hazardous Substances List			
Nom selon l'inventaire	No CAS	Remarques	Classifications
benzaldéhyde	100-52-7		F2

Légende

F2 Flammable - Second Degree

15.1.5 California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and  
0.6 Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	/	none
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

Chronic: chronic hazard



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

Flammability: flammability hazard  
Health: health hazard  
Personal protection: personal protective equipment (PPE) for normal use  
Physical hazard: physical hazard

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	0	material that, under emergency conditions, would offer no hazard beyond that of ordinary combustible material
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

### Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés

### Légende

DSL Domestic Substances List (DSL)  
REACH Reg. substances enregistrées REACH  
TSCA Toxic Substance Control Act

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale

Abr.	Description des abréviations utilisées
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
Règlement 833	R.R.O. 1990, Règl. 833: Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques (Ontario)
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2019-04-11

### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H227	Liquide combustible.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.



## Double Duty

Numéro de la version: GHS 1.0

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.